**Communiqué concernant la reprise des activités pédagogiques**

Nous informons nos chers étudiants, que suite à la réunion du conseil de direction de l’université du 18 août 2020, il a été décidé :

- L’autorisation des étudiants de master II, toutes spécialités, à accomplir et à soutenir leurs travaux relatifs aux projets de fin d’étude à partir du 23 août 2020, après autorisation de leurs encadreurs.

- Le maintient de l’interdiction exceptionnelle d’organiser toute autre activité en présentiel, au sein de l’université, jusqu’à nouvel ordre.

- L’annulation de toutes les activités en présentiel, déjà programmées au sein de certains départements, jusqu’à nouvel ordre.

- La reprise des enseignements en ligne pour tous les cycles et paliers, à partir du 23 août 2020.

- Un planning des examens de rattrapage pour les semestres impairs, sera annoncé à partir du 01/09/2020, après coordination avec les œuvres universitaires. Priorité sera donnée aux étudiants de master II.

- La programmation d’évaluations en ligne, en coordination avec les départements et l’administration de l’enseignement en ligne, pour les matières des unités transversales et de découverte.

Nous tenons à rassurer l’ensemble de nos étudiants que notre université veille sur la mise en place de toutes les procédures permettant une reprise de l’année universitaire 2019-2020, dans les meilleures conditions.